

Conditions générales de garantie standard Thermo King Groupes frigorifiques pour semi-remorques à compartiment unique ou semi-remorques à compartiments multiples

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE STANDARD THERMO KING

L'ensemble de votre groupe frigorifique A-Series Thermo King est couvert par une garantie de 24 mois à compter de sa date de mise en service, sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Si vous avez besoin d'un service de garantie au cours de la période de garantie, présentez simplement votre copie de la fiche d'enregistrement d'entretien à tout concessionnaire figurant dans le répertoire de service après-vente Thermo King. Il sera heureux de vous aider conformément aux conditions indiquées ci-dessous.

THERMO KING IRELAND LTD. GARANTIE LIMITÉE DE 24 MOIS* : groupes frigorifiques A-Series pour semi-remorques à compartiment unique

1. Sous réserve des termes et conditions ci-après, Thermo King Ireland Limited (ci-après dénommée « Thermo King ») garantit son groupe frigorifique complet contre tout défaut de matériaux et de main-d'œuvre pour une durée de vingt-quatre (24) mois à dater de la mise en service ou de trente (30) mois à dater de l'expédition du groupe frigorifique par Thermo King, au premier terme échu.
 - Les embrayages sont couverts pour une durée maximale de 24 mois ou 9 000 heures de fonctionnement en mode thermique, au premier terme échu.
 - Les courroies d'entraînement Poly-V sont couvertes pour une durée maximale de 24 mois ou 9 000 heures de fonctionnement en mode thermique et électrique, au premier terme échu.
2. La présente garantie ne s'applique qu'à l'acquéreur initial du groupe frigorifique et se limite, à la discrétion de Thermo King, à la réparation ou au remplacement (par des composants Thermo King neufs ou remis à neuf sur le site d'un atelier d'entretien agréé Thermo King) de tout composant jugé défectueux par Thermo King dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien au cours de la période de garantie indiquée. La réparation ou le remplacement constituera le seul recours à la disposition de l'acheteur. La correction des défauts de la manière susmentionnée exonérera intégralement Thermo King de ses obligations et responsabilités concernant le groupe frigorifique vendu aux termes des présentes, notamment des obligations et responsabilités contractuelles, délictueuses (notamment pour négligence et/ou responsabilité de plein droit) ou autres.
3. Tout composant d'un groupe réparé ou fourni en remplacement en vertu des conditions de garantie Thermo King sera installé sans frais de main-d'œuvre ou de matériaux pour l'acheteur. Tout composant remplacé deviendra la propriété de Thermo King. Les services couverts par la garantie doivent être assurés par un atelier d'entretien agréé Thermo King ; ces services n'incluent pas les frais de déplacement, les heures supplémentaires, les frais kilométriques, les frais téléphoniques (ou autres formes de correspondance) ou le coût du transport et/ou du transfert des équipements ou du personnel d'entretien.
4. La garantie de Thermo King ne couvre pas l'installation, les réglages, les pièces desserrées ou les dommages. Elle exclut de même les consommables ou pièces d'entretien, y compris mais sans s'y limiter, l'huile moteur, les lubrifiants, les fusibles, les filtres et cartouches de filtre, les bougies de préchauffage, les détergents, les ampoules électriques, les gaz réfrigérants, les déshydrateurs et les batteries non fournies par Thermo King.
5. La garantie Thermo King ne s'appliquera pas à tout groupe frigorifique : (i) qui aura été installé, entretenu, réparé ou altéré d'une manière que Thermo King jugera néfaste à son intégrité ; (ii) qui aura fait l'objet d'une utilisation incorrecte ou d'une manipulation négligente ou aura subi un accident ou (iii) qui aura été utilisé contrairement aux instructions écrites de Thermo King. Thermo King ou tout atelier d'entretien agréé Thermo King sera en droit d'exiger les documents d'entretien de l'acheteur qui devront indiquer que l'entretien du groupe frigorifique est à jour.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE STANDARD THERMO KING

6. Afin que la garantie puisse s'appliquer aux pièces mécaniques et électriques d'un système frigorifique utilisant des évaporateurs déportés, la tuyauterie frigorifique et les faisceaux électriques doivent être installés par un concessionnaire ou un prestataire de services agréé Thermo King.
7. Afin que la garantie s'applique à la TK BlueBox, NE PAS déconnecter la TK BlueBox du groupe frigorifique TK.

*LA PRÉSENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE BONNE QUALITÉ COMMERCIALE OU D'ADAPTATION À UN USAGE SPÉCIFIQUE ET TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE NÉGOCIATIONS OU DES USAGES PROFESSIONNELS, À L'EXCEPTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DES PROTECTIONS CONTRE LES VIOLATIONS DE BREVETS.

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ : THERMO KING NE PEUT PAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE PAR CONTRAT OU ACTE DOMMAGEABLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU LA RESPONSABILITÉ DE PLEIN DROIT) OU DE QUELQUE AUTRE FAÇON QUE CE SOIT DE TOUT PRÉJUDICE OU DOMMAGE CAUSÉ AUX VÉHICULES, AUX CONTENUS, AUX CHARGEMENTS OU À TOUT AUTRE BIEN OU MARCHANDISE, OU DE TOUT DOMMAGE DÉTERMINÉ, INDUIT, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ COMMERCIALE, LA PERTE DE BÉNÉFICES OU LA PERTE D'UTILISATION. LES RECOURS À LA DISPOSITION DE L'ACHETEUR EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULÉE DE THERMO KING N'EXCÉDERA EN AUCUNE MANIÈRE LE PRIX D'ACHAT DU GROUPE FRIGORIFIQUE OU DES COMPOSANTS DUDIT GROUPE FRIGORIFIQUE POUR LESQUELS LA RESPONSABILITÉ DE THERMO KING EST ENGAGÉE.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE STANDARD THERMO KING

Votre groupe frigorifique SLXi Thermo King est garanti, dans son intégralité, durant une période de 24 mois à compter de sa date de mise en service, sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Si vous avez besoin d'un service de garantie au cours de la période de garantie, présentez simplement votre copie de la fiche d'enregistrement d'entretien (située au dos de ce manuel) à tout concessionnaire figurant dans l'annuaire de service après-vente Thermo King. Il sera heureux de vous aider conformément aux conditions indiquées ci-dessous.

THERMO KING IRELAND LTD. GARANTIE LIMITÉE DE 24 MOIS* : groupes frigorifiques SLXi pour semi-remorques à compartiment unique ou à compartiments multiples

1. Sous réserve des termes et conditions ci-après, Thermo King Ireland Limited (ci-après dénommée « Thermo King ») garantit son groupe frigorifique complet contre tout défaut de matériaux et de main-d'œuvre pour une durée de vingt-quatre (24) mois à dater de la mise en service ou de trente (30) mois à dater de l'expédition du groupe frigorifique par Thermo King, au premier terme échu.
 - L'embrayage et le plateau d'entraînement sont couverts pour un maximum de 24 mois ou 6 000 heures de fonctionnement en mode thermique, au premier terme échu.
 - Les courroies d'entraînement Poly-V sont couvertes pour une durée maximale de 24 mois ou 6 000 heures de fonctionnement en mode thermique et électrique, au premier terme échu.
2. La présente garantie ne s'applique qu'à l'acquéreur initial du groupe frigorifique ; à la discrétion de Thermo King, la garantie se limite à la réparation ou au remplacement par des composants ou pièces Thermo King neufs des pièces remises à neuf dans tout centre de service Thermo King autorisé et fourni en remplacement en vertu des conditions de garantie Thermo King dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pendant la période de garantie spécifiée. La réparation ou le remplacement constituera le seul recours à la disposition de l'acheteur. La correction des défauts de la manière susmentionnée exonérera intégralement Thermo King de ses obligations et responsabilités concernant le groupe frigorifique vendu aux termes des présentes, notamment des obligations et responsabilités contractuelles, délictueuses (notamment pour négligence et/ou responsabilité de plein droit) ou autres.
3. Tout composant d'un groupe réparé ou fourni en remplacement en vertu des conditions de garantie Thermo King sera installé sans frais de main-d'œuvre ou de matériaux pour l'acheteur. Tout composant remplacé deviendra la propriété de Thermo King. Les services couverts par la garantie doivent être assurés par un atelier d'entretien agréé Thermo King ; ces services n'incluent pas les frais de déplacement, les heures supplémentaires, les frais kilométriques, les frais téléphoniques (ou autres formes de correspondance) ou le coût du transport et/ou du transfert des équipements ou du personnel d'entretien.
4. La garantie de Thermo King ne couvre pas l'installation, les réglages, les pièces desserrées ou les dommages. Elle exclut de même les consommables ou pièces d'entretien, y compris mais sans s'y limiter, l'huile moteur, les lubrifiants, les fusibles, les filtres et cartouches de filtre, les bougies de préchauffage, les détergents, les ampoules électriques, les gaz réfrigérants, les déshydrateurs et les batteries non fournies par Thermo King.
5. Afin que la garantie puisse s'appliquer aux pièces mécaniques et électriques d'un système frigorifique utilisant des évaporateurs déportés, la tuyauterie frigorifique et les faisceaux électriques doivent être installés par un concessionnaire ou un prestataire de services agréé Thermo King.
6. La garantie Thermo King ne s'appliquera pas à tout groupe frigorifique : (i) qui aura été installé, entretenu, réparé ou altéré d'une manière que Thermo King jugera néfaste à son intégrité ; (ii) qui aura fait l'objet d'une utilisation incorrecte ou d'une manipulation négligente ou aura subi un accident ou (iii) qui aura été utilisé contrairement aux instructions écrites de Thermo King. Thermo King ou tout atelier d'entretien agréé Thermo King sera en droit d'exiger les documents d'entretien de l'acheteur qui devront indiquer que l'entretien du groupe frigorifique est à jour.
7. Afin que la garantie s'applique à la TK BlueBox, NE PAS déconnecter la TK BlueBox du groupe frigorifique TK.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE STANDARD THERMO KING

*LA PRÉSENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE BONNE QUALITÉ COMMERCIALE OU D'ADAPTATION À UN USAGE SPÉCIFIQUE ET TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE NÉGOCIATIONS OU DES USAGES PROFESSIONNELS, À L'EXCEPTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DES PROTECTIONS CONTRE LES VIOLATIONS DE BREVETS.

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ : THERMO KING NE PEUT PAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE PAR CONTRAT OU ACTE DOMMAGEABLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU LA RESPONSABILITÉ DE PLEIN DROIT) OU DE QUELQUE AUTRE FAÇON QUE CE SOIT DE TOUT PRÉJUDICE OU DOMMAGE CAUSÉ AUX VÉHICULES, AUX CONTENUS, AUX CHARGEMENTS OU À TOUT AUTRE BIEN OU MARCHANDISE, OU DE TOUT DOMMAGE DÉTERMINÉ, INDUIT, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ COMMERCIALE, LA PERTE DE BÉNÉFICES OU LA PERTE D'UTILISATION. LES RECOURS À LA DISPOSITION DE L'ACHETEUR EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULÉE DE THERMO KING N'EXCÉDERA EN AUCUNE MANIÈRE LE PRIX D'ACHAT DU GROUPE FRIGORIFIQUE OU DES COMPOSANTS DUDIT GROUPE FRIGORIFIQUE POUR LESQUELS LA RESPONSABILITÉ DE THERMO KING EST ENGAGÉE.